

La Colonisation et l'Agriculture

LE NORD DE MONTREAL



L'HONORABLE JEAN PREVOST,
Député de Terrebonne, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Le Royaume du Curé Labelle

Rivière Rouge qui était le premier objectif du curé Labelle.

On avait ainsi créé, en peu d'années, une série de chemins et de paroisses qui, partant de Saint-Jérôme en passant par Sainte-Agathe, formaient une grande artère à laquelle se viendraient souder plus tard les différentes voies de colonisation qui devaient d'une part revenir vers l'Ottawa et de l'autre pénétrer dans le nord, vers le plateau supérieur dont les eaux s'écoulaient dans cet énorme cours d'eau.

La grande artère que l'on venait de créer entre Saint-Jérôme et la Chute aux Iroquois (Labelle) formait donc un tronçon de cinquante milles de longueur, établi sur cinq paroisses comme autant d'anneaux solides qui assuraient la continuité et la bonne tenue de la route et donnaient à toute l'entreprise une impulsion vivifiante: non seulement on facilitait ainsi l'arrivée des colons et l'écoulement des denrées, mais on créait à Saint-Jérôme un entrepôt considérable et on donnait à toutes ces contrées du nord que l'on voulait peupler, une importance considérable.

Elles se présentaient auparavant comme une impasse déserte, impenétrable, tandis

qu'elles offraient désormais l'attrait d'un avenir plein d'espérances et de promesses.

II

DESCRIPTION. SOL, CLIMAT, RESOURCES, Etc.

La région où le curé Labelle a exercé pendant, plus de trente ans, son apostolat patriotique est très vaste. Nous ne voulons pas entreprendre d'en écrire la monographie. Il faudrait pour cela tout un volume. Ce serait faire l'histoire d'une trentaine de paroisses.

Notre but est plus restreint. Nous voulons simplement, en jetant à la hâte ces notes sur le papier, être utile au futur colon, lui fournir des renseignements qui lui seront d'un grand secours.

Il ne faut jamais farder la réalité, la réclame sur papier n'ayant jamais produit que des mécomptes et des déceptions.

o o o

On a donné récemment le nom de "Région Labelle" à un certain nombre de cantons qui s'étendent au nord et au nord-ouest du village de Labelle. C'est là que la colonisation, depuis quelques années, fait



LA CHAPELLE du cimetière de Saint-Jérôme, où reposent les restes du regretté curé Labelle.

I LES DEBUTS D'UNE COLONIE

C'est entre 1868 et 1875 que le curé Labelle fit ses premières armes dans le comté d'Argenteuil, en y introduisant une forte émigration canadienne-française, en arrière des rangs serrés de la colonie anglaise qu'on y avait installée au commencement du siècle dernier. C'était mieux qu'une colonie anglaise, c'était une série de colonies orangistes; elle formait une véritable place forte dont le curé de Saint-Jérôme dut faire le siège en règle. Il créa tout autour des petites paroisses canadiennes dans les townships d'Arundel, de Montcalm, de Salaberry, de Wenworth, il les disposa comme une ligne de circonvallation et établit peu à peu ses logements au pied même de la muraille.

Aujourd'hui les assiégés étouffent dans cette enceinte qui se fortifie et se resserre tous les jours en les étouffant comme un lien de fer. Le flot des assaillants monte toujours, dans cette émigration pacifique de défrichements et de cultures. Ils dépassent maintenant leurs rivaux en nombre et assureront avant longtemps une majorité française dans le comté d'Argenteuil.

Mais cette œuvre n'était que le début de la colonisation; il se forma dans l'art du colonisateur: tout en accomplissant ces travaux, il avait étudié l'immense région qui s'étend au nord-ouest des comtés d'Argenteuil, de Terrebonne, de Montcalm, et qui va finir sur les bords de la Gatineau. Il se convainquit qu'elle renfermait d'excellentes terres, il y sut propager ses convictions et ses idées.

Il avait acquis une grande autorité par ses premiers succès: déjà il était populaire. Il obtint du gouvernement des subsides; il présenta et fit agréer, non sans peine, des projets de chemins de fer qui devaient former la base de ses opérations futures. Lui-même donna aussi ses plans et ses projets. Il calculait quelle pourrait être la portée

d'un chemin de fer de pénétration qui partirait de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe, les dernières paroisses de Terrebonne, pour se porter directement sur la rivière Rouge, sur la rivière du Lièvre et, de là, sur le cours supérieur de la Gatineau.

Il commença par établir Saint-Faustin, à 8 milles environ au nord-ouest de Sainte-Agathe. C'est alors qu'il s'adjoignit un jeune prêtre encore inconnu, mais qui, sous sa modeste apparence, révélait l'énergie et l'intelligence d'un organisateur: ce fut lui que M. Labelle, ne pouvant suffire à tout, plaça à la tête de l'établissement de Saint-Faustin, et M. l'abbé Ouimet commença alors cette série d'installations paroissiales, dans laquelle il a fourni une carrière si longue et si utile.

Cependant, M. Labelle poussant sa reconnaissance en avant, parvint à surmonter un obstacle infranchissable en trouvant la célèbre montagne la "Repousse" que l'on nommait aussi la "montée de l'Épouvante." En arrière de cette montagne ensorelée, toute couverte de magnifiques futaies d'érables, d'ormes, de frênes et de merisiers, il découvrit, encadrée dans ces forêts, à six milles de Saint-Faustin, une vallée séduisante autant que fertile, où il jeta les premières fondations de Saint-Jovite. Il appela alors à lui son actif et fidèle collaborateur qui installa les colons de Saint-Jovite, comme il avait installé ceux de Saint-Faustin.

Pendant que ces créations commençaient à prendre figure, le curé Labelle poursuivait imperturbablement sa marche vers le nord-ouest, comme un capitaine de navire avec sa boussole, posa les premiers jalons de la Conception, à dix milles à l'ouest de Saint-Jovite où se transporta aussitôt l'infortuné M. Ouimet, et, en 1883, il atteignit la Chute aux Iroquois, (aujourd'hui Labelle). Pour la quatrième fois, M. Ouimet prit la direction de la colonie naissante.

On se trouvait enfin sur les bords de la



Le curé Labelle

appelé avec raison "l'Apôtre de la Colonisation."

plus particulièrement fructifier son œuvre.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a son terminus à Nominique, centre de la région.

Deux grandes routes de colonisation — Chapleau et Gouin — la traversent dans toute son étendue.

Les rivières Rouge et du Lièvre et plus d'une centaine de lacs l'arrosent abondamment.

QUALITÉ DU SOL

On y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ils forment l'exception: plus des deux tiers du pays sont très propres à la culture. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on rencontre de la glaise, de la terre grise, mais c'est la terre jaune qui domine. Ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il contient une bonne portion de chaux. Voilà pourquoi ces terres poussent à merveille le blé, l'avoine, le pois, l'orge, le sarrasin, le maïs, les pommes de terre et tous les légumes.

Les pâturages y sont d'une grande richesse; les trèfles et en général toutes les autres légumineuses y viennent en abondance et y constituent la grande source de richesse pour l'industrie laitière et ses sous-produits.

CLIMAT

Nominique, centre de la région, est situé sous le même degré de latitude que Trois-Rivières, qui est au milieu des plus belles paroisses de la province de Québec.

Le climat admet toutes les espèces de culture.

La neige est moins abondante que dans la vallée du Saint-Laurent.

Quant aux gelées d'été, elles y sont peu fréquentes et ne se produisent que dans les bas-fonds et non sur les terrains bien exposés.

INDUSTRIES, MINES, ETC.

Il est difficile de préciser l'avenir industriel de la région Labelle.

Il est, à tout événement, plein de brillantes promesses. Les pouvoirs hydrauliques y sont nombreux et peuvent développer une énergie incalculable.

Les forêts de bois de coupe sont également nombreuses. On peut dire qu'elles couvrent toute la région.

L'industrie de la pulpe de bois ne tardera pas à s'y implanter et transformera sans doute ce pays en un centre d'activité industrielle comme il y en a peu au Canada.

La région Labelle est aussi riche en minéraux de toutes sortes. Jusqu'à présent on a découvert, de leur du sol, une quantité

suffisante de graphite pour permettre, dès maintenant, l'établissement d'une usine où le minerai subira les procédés de réduction nécessaires. Le graphite est à l'état brut et d'une pureté incroyable.

L'or et l'argent s'y trouvent en assez grande quantité pour laisser espérer un rendement raisonnable.

L'amiante et le mica sont en abondance un peu partout.

COLONISATION SPORTIVE

La colonisation sportive est un terme heureux que le ministre de la Colonisation Prévoist a introduit dans notre vocabulaire canadien. Il implique l'idée du développement de nos centres de colonisation par les touristes et les "sportmen."

Chaque été, des centaines de Montréalais quittent leur ville pour les Laurentides où abondent le gibier et le poisson de toutes sortes. Ils sont autant de consommateurs des produits du colon, les légumes, beurre et fromage, volailles, etc., dont le prix double dès qu'arrive la saison des touristes.

La région Labelle est à cent milles de Montréal, ville de 500,000 âmes avec sa banlieue, et qui en comptera un million dans dix ans.

On voit aujourd'hui des lacs situés dans des vallons rocheux et à peu près stériles, bordés de coquettes habitations d'été. La prédiction du curé Labelle, que le nord-ouest de Montréal deviendrait un jour une "grande Suisse" est en pleine voie de réalisation.

C'est qu'il voyait loin dans l'avenir, notre grand apôtre colonisateur!

Centres à coloniser

Où l'on trouve de bonnes terres à un prix nominal. — Description des cantons.

La région Labelle comprend les colonies suivantes: Macaza, L'Annonciation, Turgeon, Nominique, Lac aux Ecores, Lac des Iles, Rapide de l'Original, Ferme Neuve, Rapide du Chien.

La plupart de ces colonies ont leur organisation civile et religieuse, de bonnes écoles, des médecins, des notaires; des scieries, des minoteries, etc. D'autres sont en voie d'organisation et n'attendent plus que de vigoureux colons pour remplir leurs cadres.

o o o

Il serait peut-être fastidieux d'entrer dans les menus détails qui concernent ces colonies. Cependant nous dirons un mot de chacune d'elles.

Voici d'abord NOMINIQUE, centre de la région.

C'est un des plus anciens établissements du Nord et le terminus d'une voie ferrée de 126 milles, distance à franchir pour atteindre Montréal.

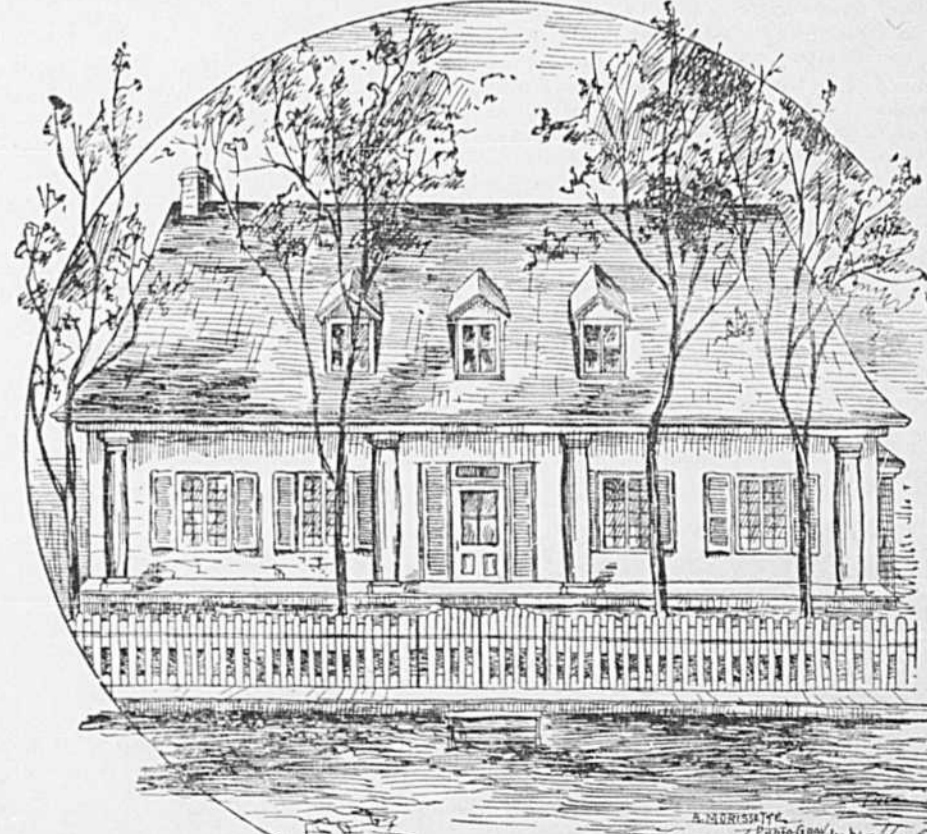
Nominique est un centre important, organisé en municipalité de village et de paroisse et agréablement situé sur les bords d'un vaste lac de 35 milles de tour.

On y trouve 200 familles canadiennes-françaises. Il y a une église, un couvent pour les filles, une école modèle, un hôpital, 10 magasins, 5 hôtels, 2 forges, une tannerie, 5 scieries, deux médecins, deux notaires, des avocats. Depuis environ un an, on y publie un journal.

Le commerce de bois y est très actif. Sur le parcours du chemin Gouin, on a créé récemment une réserve de colonisation



LA VIEILLE EGLISE de Saint-Jérôme où, pendant trente ans, le curé Labelle prêcha la doctrine évangélique et développa ses grands projets de colonisation.



L'ANTIQUE PRESBYTERE du curé Labelle, où de 1868 à 1891 furent reçus les plus hauts personnages comme les plus humbles colons.



SUR LA LIÈVRE

dans laquelle plusieurs centaines de lopins de 100 acres de bonne terre arable sont immédiatement disponibles. On peut y former deux belles paroisses où le colon français trouvera, en peu de temps, le bonheur avec l'aisance et la prospérité pour lui et les siens.

LA MINERVE, dans le canton de ce nom, est à 12 milles de Labelle. Ce n'est encore qu'une mission, mais érigée en municipalité municipale et scolaire. On y trouve une chapelle, deux écoles, un hôtel, un bureau de poste, magasins et scieries. Sa population est de 80 familles. Le sol de ce canton est rocheux et montagneux, mais il y a beaucoup de bonne terre. On peut y établir encore un bon nombre de familles. C'est dans les limites de ce canton, sur l'île Chapleau, qu'est situé le club Saint-Jérôme. Au sud du lac Labelle se trouve l'installation du Club Ducharme. Ce pays, semé de lacs et de rivières, est très giboyeux.

MACAZA, sur la rivière de ce nom, à 6 milles de Labelle par chemin de fer. Il n'y a pas encore de curé résidant. C'est une station de chemin de fer appelée à prendre beaucoup d'importance. Il y a une chapelle, deux écoles, un hôtel et une scierie. La population est de 60 familles. Le sol est généralement bon. Il y a place encore pour de nombreuses familles.

SAINT-GÉRARD DE MONTARVILLE, à 22 milles du Nominique. On s'y rend en suivant le chemin Chapleau à travers un territoire de chasse et de pêche incomparable. C'est une paroisse récemment organisée. Sa population est de 545 âmes. Le sol est partout d'excellente qualité, surtout les parties arrosées par les rivières Kiamika et du Lièvre. Des ponts sur ces deux rivières relient les différentes sections de la paroisse. Saint-Gérard possède une église avec un curé résidant, 2 magasins, 1 hôtel, 2 écoles, une fromagerie, 3 scieries, une forge, etc. Cent familles pourraient encore s'y établir avantageusement.

LE LAC AUX ECORCES, ou Saint François Régis, en remontant la rivière Kiamika, sur la rivière de ce nom, à 12 milles de Saint-Gérard. C'est une mission desservie par Rapi-de de l'Original. Elle ne date que de 6 ou 7 ans. La population est de 253 âmes. Il y a une chapelle, une école, un bureau de poste, 3 scieries, un moulin à farine, etc. Par le chemin Gouin, cette colonie n'est plus qu'à 22 milles du Nominique. Le sol des cantons Campbell et Rochon, dans lesquels elle est située, est tout ce qu'on peut désirer de mieux. C'est une terre argileuse de première qualité exempte de côtes et de rochers. On peut établir encore dans ce territoire un grand nombre de familles.

LAC DES ILES, ou Wabasse, à 8 milles de Saint-Gérard, à l'ouest de la Rivière du Lièvre. Cet établissement fait cercle autour du lac de ce nom et ne date que de 6 ou 7 ans. Ce n'est encore qu'une mission dont la population est de 75 familles. On aura bientôt une chapelle; il y a déjà une école, un bureau de poste, 2 magasins, une scierie, une forge, etc. Le sol est de bonne qualité, comme il l'est en général dans les cantons Bouthillier et Robertson dont cette colonie fait partie. Il y a encore place pour un bon nombre de familles.

L'ANNONCIATION, de date ancienne, qui a fait beaucoup de progrès depuis plusieurs années, sur le chemin de fer, à 115 milles de Montréal, situé dans le canton Marchand. C'est une paroisse dont les cadres sont presque remplis. Il y reste peu de terre cultivable à prendre. Sa population est de 300 familles. Il y a une église, un couvent, plusieurs écoles, 5 hôtels, 5 magasins, 2 forges, 3 ou 4 scieries, une manufacture de portes et fenêtres, etc.

L'ASCENSION, sur la Rivière Rouge, à 15 milles de l'Annonciation, dans les cantons Mousseau et Lynch, est de date toute récente. La population est de 80 familles. Il y a une église et un curé résidant, une école, un hôtel, un moulin à farine, un magasin, 3 scieries, 2 pouvoirs d'eau, etc. Le terrain est généralement bon et plat. On compte 176 bons lots inoccupés et immédiatement disponibles.

SAINTE-VERONIQUE DE TURGEON, à 12 milles de l'Annonciation, dans le canton Turgeon, dont l'établissement remonte à peine à une dizaine d'années est située à l'extrémité nord du grand Lac Nominique. La station de chemin de fer la plus rapprochée est L'Annonciation. La population est de 90 familles. Il y a un curé résidant, une église, une école, deux magasins, un bureau de poste, une beurrerie, deux scieries et sept pouvoirs hydrauliques inexploités. Le sol de ce canton est généralement de bonne qualité, plat et bien boisé, tous les grains y viennent bien. On peut placer encore dans cette paroisse une centaine de familles.

FERME NEUVE, à 12 milles de Rapide de l'Original, toujours en remontant la rivière du Lièvre. Paroisse tout récemment établie dont le développement est prodigieux. En 1897 il n'y avait encore qu'un seul habitant. Sa population actuelle est de 203 familles. Elle doit son immense progrès à l'excellente qualité du sol des cantons dont elle fait partie, savoir: Gravel, Moreau et Wurtele, et à l'ouverture du chemin Gouin, qui la met à 37 milles du terminus du chemin de fer à Nominique. Il se fait dans ses environs des chantiers considérables. Cette colonie possède une église, 3 écoles, 6 magasins, 3 hôtels, deux forges, 2 scieries. C'est enfin une paroisse parfaitement organisée avec un curé résidant et un médecin. Il y a encore beaucoup de terrain à coloniser et les nouveaux colons continuent à affluer.

RAPIDE DE L'ORIGINAL, dont l'établissement remonte à plusieurs années, mais qui a pris en ces derniers temps un développement considérable, est, en remontant la rivière du Lièvre, à 14 milles de Saint-Gérard. Paroisse florissante dont la population est de 963 âmes. On compte une église, 3 écoles, 3 magasins, 2 hôtels, une fromagerie, une fabrique de portes et fenêtres. Il s'y fait beaucoup d'affaires. C'est le noyau d'une future belle et grande ville. Les cantons Robertson et Campbell, dont cette paroisse fait partie et dont la richesse forestière et du sol est extraordinaire, lui assurent un brillant avenir. Un notaire et un médecin y ont établi leur résidence depuis plusieurs années déjà.

RAPIDE DU CHIEN, à 5 milles plus haut que la Ferme Neuve, sur la Rivière du Lièvre et du même côté, se compose d'un groupe d'une vingtaine de familles. Il y a une école, une scierie et une fromagerie. Ce petit établissement est destiné à prendre beaucoup d'extension et à former bientôt une paroisse. C'est à proprement parler la limite actuelle du mouvement de colonisation, bien qu'il semble vouloir monter plus haut encore, toujours en suivant la Lièvre, car le sol des cantons Gravel et Moreau, que l'on traverse actuellement, est très recherché.

Peut-on vivre dans le Nord ?

Ce qu'il faut pour réussir. — Expérience de quelques colons sérieux.

N'est pas colon qui veut. Il faut, pour devenir un vrai conquérant de la forêt vierge, posséder un ensemble de qualités, de sobriété, d'amour du travail, d'endurance et d'économie qu'on ne trouve pas chez tous les humains.

Ces qualités, les canadiens-français, en général, les possèdent à un haut degré. C'est pour cette raison que nous lui ouvrons toutes grandes les portes du royaume du curé Labelle.

Qu'il vienne ici, dans le Nord, au lieu d'aller se perdre dans le tourbillon des pays anglophones — par exemple, aux Etats-Unis.

Il trouvera, dans le Nord, de ces paroisses qui donnent aux groupes français cette cohésion merveilleuse qui font leur force. Le colon canadien y trouvera un centre analogue à celui qu'il a quitté dans les vieilles paroisses: un groupe d'agriculteurs, possédant une église, des écoles, etc. C'est, dans des conditions d'existence améliorée,

la bonne vie française, dans toute sa fraîcheur, avec tout son cachet.

Nous faisons surtout appel au petit cultivateur canadien, qui est déçu dans ses espérances, las d'empêcher sur son capital et de manger ses économies.

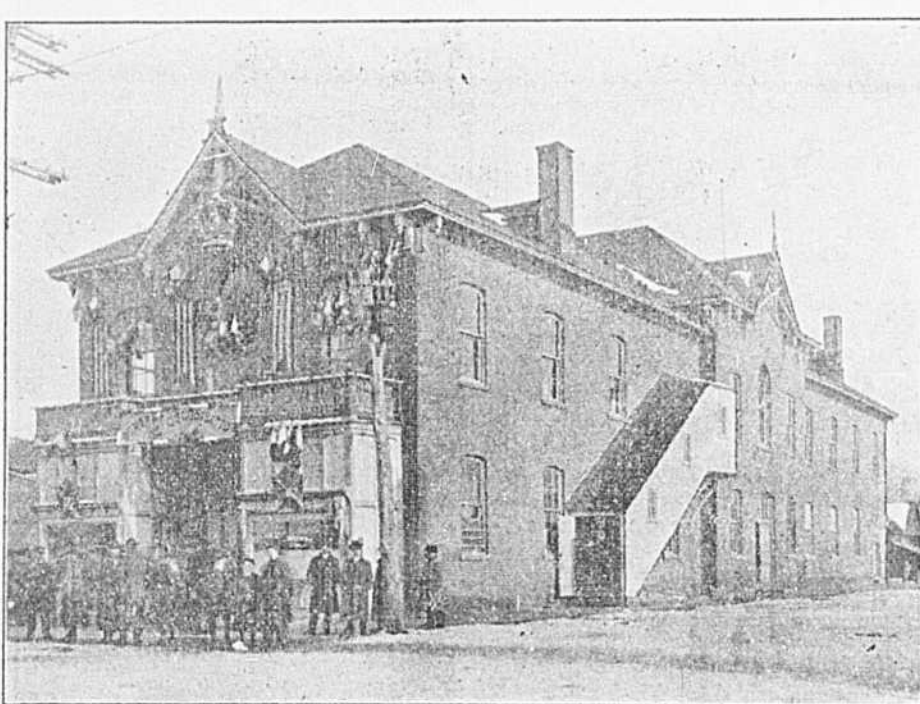
Qu'il vienne ici, pendant qu'il lui reste encore un petit capital, et, avec de la conduite et de l'énergie, il est sûr du succès. Il y fondera la véritable famille "souche", si chère aux économistes.

Au prix nominal de 30 centins l'acre, le colon canadien peut acheter un lopin de terre de cent ou deux cents acres, payable en cinq versements annuels.

S'il a un petit pécule, nous lui conseillons d'acheter, de préférence, une terre déjà en partie défrichée. Les débuts sont alors moins pénibles et le succès plus certain.

o o o

Nous l'avons déjà dit, le royaume du curé Labelle offre des ressources les plus variées. Il fournit déjà une vie facile à plus de vingt-cinq mille habitants. Les pâturages sont excellents, la culture maraîchère rémunératrice et l'industrie laitière y a un superbe avenir. C'est, de plus, le pays par excellence des touristes et des sportsmen, et les colons peuvent, de ce chef, se faire de forts revenus. L'exploitation forestière et minière prennent, tous les ans, des développements qui font présager un avenir rempli des plus riantes promesses.



Le marché de Saint-Jérôme où s'est tenu le congrès de colonisation en novembre 1904

pousse? Vas-tu le bâtir, une fois, mon chemin de fer?

"Pauvre Boileau, qui gagnait \$15, par mois, il se trouva passablement abasourdi par une pareille scène et de pareilles obligations:

"Mais, reprit Boileau, je ne suis pas capable de faire tout ça.

"Tout le monde éclata de rire. Le curé réalisa sa position. Il venait d'avoir une distraction. Il croyait tenir dans ses mains le premier ministre de la province de Québec.

"D'un autre côté, Boileau était inouï. Quelques jours après, il montait dans le nord avec sa nombreuse famille, ayant comme capital des dettes à payer.

"Il a, aujourd'hui, le bonheur de voir ses sept garçons établis autour de lui, à la tête du commerce de l'Annonciation, et d'une industrie qui leur rapporte 25 à 30,000 piastres par année.

"Boileau et sa digne compagne ne veulent pas mourir. Il a quasi abandonné la culture, mais forcément, puisqu'à la place de l'avoine, il a poussé sur sa ferme une gare de chemin de fer, des hôtels, des magasins et des usines.

M. Boileau est l'un des fondateurs de la florissante paroisse de l'Annonciation, avec les MM. Charbonneau, Chartier, Guay, etc.

"Permettez-moi, à présent, d'ajouter d'autres exemples à ceux-là, afin de démontrer clairement la fertilité de notre sol et la possibilité de vivre honorablement dans cette région. Je vais vous communiquer des notes prises à la hâte, dans une série de conférences agricoles que je donnai, en 1904, sur la Lièvre."

Ici, le Dr Grignon fournit un intéressant tableau des revenus d'une cinquantaine de colons pour l'année 1904. Ces détails sont fort intéressants, mais de trop d'étendue pour trouver place ici. Nous y reviendrons probablement.

Le captivant conférencier poursuit ensuite:

Les succès de la plupart des colons de la région Labelle semblent, pour ceux qui ne sont pas au fait de la colonisation dans le Nord, tenir plutôt du roman et de la légende que de la réalité.

En effet, il peut paraître invraisemblable à un profane qu'en peu d'années, disons dix ans, un colon ayant débuté, sans le sou, vive désormais dans une parfaite aisance et ait le plus souvent amassé un capital de quelques milliers de dollars.

C'est ce qui arrive dans presque tous les cas, pourvu toutefois que le colon réunisse les conditions ci-dessus énumérées.

o o o

Nous allons citer quelques exemples que nous empruntons au compte-rendu d'une conférence de M. le Dr W. Grignon, un fervent, un inlassable autant qu'éclairé champion de notre colonisation française.

Nous donnerons cette partie de sa conférence où il répond à cette question: "Peut-on vivre dans la région Labelle?"

"C'est une question qui m'a été posée bien des fois, avec un certain sérieux. Je ne puis mieux répondre qu'en citant les revenus de quelques colons, car vouloir les nommer tous, ce serait trop long.

"A tout seigneur tout honneur! Commençons par le maire de Nominique, M. J.-A. Lalonde, arrivé ici il y a environ vingt ans, avec une nombreuse famille. Il était marchand à Saint-Jérôme. Sa courageuse femme l'a suivi, ici, de bon cœur, à travers la forêt, faisant bravement face à l'ennui, à l'isolement. Aujourd'hui, ce heureux couple jouit d'une récompense bien méritée, en voyant ses enfants établis autour de lui. M. Lalonde a eu l'honneur d'être décoré, en 1894, de la médaille d'argent du Mérite Agricole de la province de Québec.

"La famille d'Alexandre Wilson, aussi de Nominique, a droit aux mêmes félicitations.

"Que ne dirai-je pas de la famille Boileau, de l'Annonciation? Mon cousin Dosth-Boileau, a été, lui aussi, inouï, magnétisé, par le curé Labelle, dans une drôle de circonstance. Boileau était garçon de ferme chez mon père. Le curé Labelle se mit à le cabaler pour l'envoyer dans le fond du Nord.

"Une dizaine de citoyens de la ville de Saint-Jérôme vallaient, un soir, chez le curé Labelle. Mon cousin était du nombre. A un certain moment, Boileau se leva pour aller prendre un verre d'eau. Le curé Labelle le saisit par le revers de son habit, le colle dans un coin de la salle, et le secourant fortement, lui dit:

"— Vas-tu m'en donner, une fois, des chemins pour mes colons? Vas-tu l'abolir, une fois, cette damnée montagne de la Re-

QUELQUES OPINIONS

— SUR —

Le Royaume du Curé Labelle

Arthur Buies:

Le Nord, voilà le champ ouvert à l'activité et au développement des Canadiens-français. Eux seuls aiment à y vivre.

Les populations étrangères que l'émigration vomit tous les ans par milliers sur nos bords, préféreront toujours se diriger vers les prairies de l'ouest, où les premiers travaux de défrichage sont moins difficiles, moins pénibles. La vigueur de nos colons ne recule pas devant les arbres de la forêt, le climat leur est salubre et leur tempérament est fait à la rigueur de nos hivers.

Sachons profiter du mouvement colonisateur qui agite le pays; et avant longtemps le surplus de notre population aura remonté le cours de nos rivières, échelonnant des établissements continus sur les rives des grands affluents du Saint-Laurent, vers le nord et l'ouest.

Quand nous aurons fini la pénétration des Laurentides et que nous serons parvenus aux immenses plateaux de la hauteur des terres, on verra se dérouler une succession non interrompue de paroisses depuis la vallée du Lac Saint-Jean jusqu'aux rivages lointains du Lac Témiscamingue.

Rameau de Saint-Père:

Ces immenses espaces sont destinés aux Canadiens-français, et c'est là le théâtre que la Providence a réservé à leur action. Ils pourront tranquillement s'étendre leurs enfants sans que de longtemps encore aucuns émigrants étrangers viennent se mêler à eux et, jusqu'aux limites de la culture possible, ils pourront se développer en paix, avec leur langue, leur caractère et toutes leurs habitudes.

Honoré Mercier:

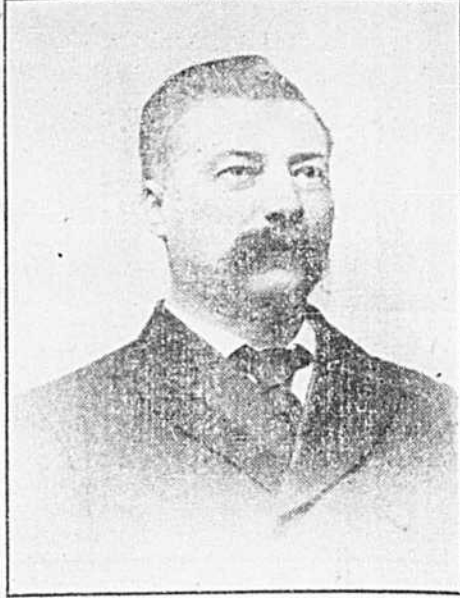
Je suis un fervent de la colonisation des Laurentides. Il y a là des espaces à coloniser, plus vastes que ceux déjà habités et qui composent les deux versants du Saint-Laurent.

Les colons qui ont été fondés par des pères patriotes — les Hébert, au Lac Saint-Jean; les Brassard, dans la Mantavaisie; les Labelle, dans le nord de Montréal; et les Paradis dans le Témiscamingue — seront un jour autant de forteresses inexpugnables opposées à l'étranger envahisseur.

Je serais un criminel si je ne secondais de tous mes efforts le mouvement colonisateur et si je ne le sustentais de tous les deniers que les chambres et la province mettent à ma disposition.

Le rêve de ma vie politique serait de prolonger nos tronçons de chemin de fer jusqu'à la hauteur des terres et de les relier par une grande ligne de faite qui serait en même temps le plus court chemin entre l'ouest et nos ports de mer.

C'est aussi le rêve de mon ardent et inlassable collaborateur, le curé Labelle. Et ce doit être celui de tous les véritables patriotes.



L'HONORABLE JULES ALLARD
Ministre de l'Agriculture

Emprunons-nous du nord!
C'est là qu'est l'avenir, le salut de notre nationalité!

"Le Colonisateur canadien":

Il est de la plus grande importance de coloniser le Nord, qui possède un territoire immense, fertile, couvert de riches forêts, arrosé par une multitude de rivières, émaillé de beaux lacs et offrant à chaque instant les sites les plus pittoresques et les plus enchanteurs.

Le climat y est plus favorable que dans la plaine.

On se plaint parfois de nos hivers, et ne sait-on pas que la neige est un moyen de fécondité pour la terre, comme les eaux du Nil pour la fertilité de l'Egypte?

Pourquoi désirer un climat plus chaud, qui nous amènerait les maladies pestilentielles, comme dans l'Egypte et l'Indoustan?

Soyons donc heureux de la part d'héritage que la divine Providence nous a dévolue, car elle a été généreuse pour nous comme pour n'importe quelle nation de la terre, et nous n'avons nul besoin d'envier le sort des autres, parce que nous avons ici tout ce qu'il nous faut pour vivre heureux, surtout jouissant d'une bonne santé par la salubrité de notre climat.

La colonisation du Nord renferme le secret de notre avenir et elle résoudra une énigme qui ne manquera pas de se présenter dans le futur.

Un pays ne peut pas s'étendre toujours sur la longueur.

Il faut qu'il pousse ses branches dans toutes les directions pour devenir un arbre fort et vigoureux.

Un pays peuplé sur une lièzière de plusieurs centaines et milliers de milles, mais vide dans son centre, est un pays qui cassera en deux.

Agriculture et Colonisation

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs des considérations générales sur l'agriculture, la colonisation, le rapatriement et l'immigration faites par le curé Labelle en 1888, alors qu'il était sous-ministre de l'Agriculture et de la colonisation dans le gouvernement Mercier. On y trouvera des réflexions d'une grande sagesse, des observations très justes, des idées pratiques et de larges aperçus sur l'avenir de notre province.

On constatera le chemin parcouru depuis 1888 et celui qu'il nous reste à faire dans la voie tracée par ce grand colonisateur et ce prévoyant de l'avenir qu'était le curé Labelle.

Ce que nous allons citer est un extrait du rapport officiel du département dont le curé Labelle avait la sous-direction:

AGRICULTURE

La province de Québec est essentiellement agricole. La plus grande partie de sa population se livre à cette noble profession qui fait les races fortes et viriles. Tout l'y invite: les traditions de ses pères, les belles plaines du Saint-Laurent, de l'Ottawa, du Richelieu, les vastes territoires des cantons du Nord et du Sud si magnifiquement arrosés et si fertiles.

Les innombrables pouvoirs hydrauliques de cette province, ses richesses minières et forestières, sa proximité des ports maritimes pour y diriger facilement ses produits par les chemins de fer et la grande voie fluviale du Saint-Laurent, à nulle autre pareille dans le monde, lui donnent des avantages inappréciables. Elle est donc admirablement située pour que l'agriculture et l'industrie s'unissent afin d'alimenter les marchés locaux et étrangers et de résoudre le grand problème de la force unie à la richesse. Elle occupe aussi une position stratégique dans

la confédération et devient, de ce fait, un pivot essentiel dans la grande machine gouvernementale. On ne peut donc y toucher imprudemment ou l'affaiblir sans mettre en danger toute l'économie sociale de la Puissance.

Toute nation qui fait de l'agriculture sa principale occupation conserve toujours un degré de vitalité et de santé qui lui assure l'avenir.

L'ouvrier peut gagner parfois plus d'argent que le cultivateur, mais la constitution du premier se détériore au travail défectueux des fabriques et l'affaiblissement de ses descendants, qui suivent la même carrière, ne fait que progresser de générations en générations et entraîner les maux lamentables qui sont la plaie des pays manufacturiers.

Il est donc du devoir du gouvernement, puis-que ses domaines agricoles sont immenses, de favoriser l'agriculture par tous les moyens à sa disposition et de pousser fortement vers cet état paisible et moralisateur, heureux et libre, les sujets qui sont placés sous sa juridiction, en se rappelant que la conquête du monde fut l'apanage des soldats agriculteurs, les Romains.

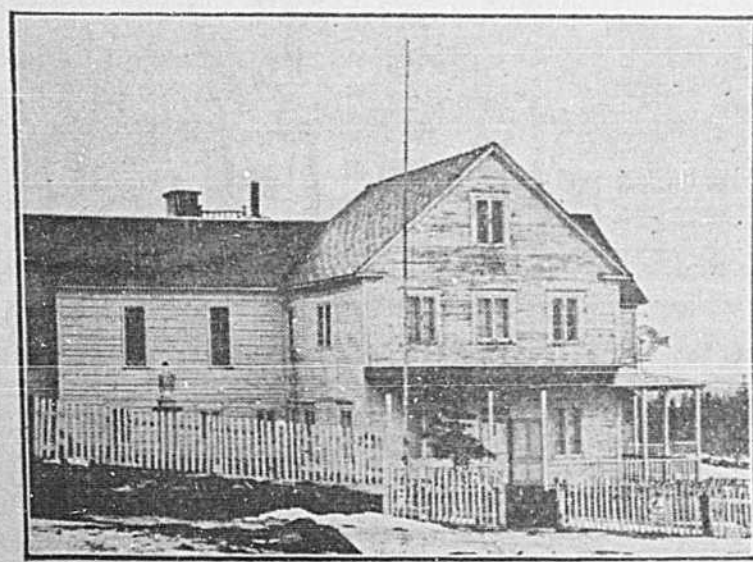
Pour rendre cette profession attrayante, il faut la rendre payante et faire connaître tous les secrets de l'art agricole sous toutes ses formes.

Divers moyens sont suggérés qui sont excellents, qui tendent tous au même but et que l'on doit favoriser graduellement, suivant les temps, les lieux, les circonstances, les habitudes des gens et les ressources du gouvernement.

Il est certain que l'agriculture a fait de grands progrès dans la province de Québec sous l'impulsion du Conseil de l'agriculture qui sans cesse doit perfectionner et multiplier ses moyens d'action.

Nous possédons beaucoup d'agronomes des plus distingués, comparables aux meilleurs agronomes de tout autre pays, mais, il faut l'avouer,

L'EGLISE DE NOMINIQUE



LE COUVENT DES PERES DE NOMINIQUE

un grand nombre d'agriculteurs n'ont pas toujours profité des efforts du gouvernement pour les diriger dans la bonne voie, les uns par une coupable indifférence, les autres, par un attachement regrettable à de vieilles routines. C'est cette classe qu'il faut atteindre, avec l'aide du temps, en déployant du courage et de la persévérance, qui vainc tous les obstacles. Que l'on sache qu'il faut vingt ans pour élever un enfant et cent ans pour refaire une nation.

La société change tous les jours de face par ses facilités de communication, ses nouveaux marchés de l'intérieur, et, par là même, une culture qui aujourd'hui est plus lucrative peut demain le devenir moins.

Notre pays a donc subi l'influence de ces modifications commerciales qui affectent les conditions économiques de toute nation et dont il faut savoir profiter.

La fécondité des nouvelles terres qui rendent longtemps avec usure la semence qui leur est confiée, et presque sans efforts d'intelligence de la part du cultivateur, parce que le sol est enrichi avec excès depuis le déluge par l'humus des plantes et des arbres, a fait croire malheureusement que la terre ne pouvait s'épuiser par des récoltes successives de grain sur grain.

L'agriculteur ne réfléchissait pas que le sol, en nous donnant ses moissons luxuriantes, perdait peu à peu ses éléments fertilisants, et que le terrain ne pouvait renouveler ses forces vives de fécondité sans l'engrais qui est le pain nourricier de la terre.

L'Iowa, qui a donné jusqu'à 25 à 30 minots de blé par acre, ne rend plus, terme moyen, que 8 à 9 minots. C'est donc une loi de la nature que l'on ne peut mépriser sans de tristes mécomptes.

A l'heure qu'il est, cette erreur a disparu de l'esprit de notre population et beaucoup de cultivateurs comprennent que le fumier est une mine d'or pour eux.

Cet axiome de la valeur des fumiers étant bien compris partout, le reste viendra par surcroît. En Belgique, le pays le mieux cultivé du monde, la richesse du cultivateur s'estime par l'amas d'engrais que l'on remarque devant ses constructions agricoles.

Heureusement que le cultivateur a commencé par adopter un bon système de rotation, à semer des graines propres à améliorer ses pâturages et ses fourrages, à faire plus de culture rotatoire pour sarcler sa terre, à augmenter le nombre de ses animaux pour accroître la quantité de ses fumiers. Plusieurs, en outre, emploient les amendements et engrais minéraux, comme la chaux, les cendres, et surtout le plâtre et le phosphate de chaux. C'est encore un progrès à constater.

Ces connaissances pénètrent de plus en plus dans le peuple et l'espère le répandre avec plus d'efficacité si le gouvernement le désire, par l'encouragement des cercles agricoles et le meilleur fonctionnement des sociétés d'agriculture, par des conférences sur la bonne culture, par l'amélioration des écoles, par une plus grande diffusion du *Journal de l'Agriculture*, par la création d'une station expérimentale et laboratoire de chimie agricole, et, parmi les cultivateurs, d'une classe d'honneur qui sera comme le sénat de l'agriculture.

Je compte aussi sur le bon exemple des fermes d'Oka et d'Arundel. Ce sont les mêmes hommes qui ont créé en France, à Belle-Fontaine, à St-Laurent sur Sèves, ces célèbres métairies que tout le monde admire. Pourquoi ces religieux n'auraient-ils pas les mêmes succès ici qu'en France? Ne serait-il pas à propos de les répandre avec le temps et les circonstances dans les différentes parties de la province? On peut en dire autant de la ferme des souris-muets, près de Montréal, que le Conseil d'agriculture a recommandée d'une manière particulière à l'attention du gouvernement.

A mon avis, l'amélioration agricole la plus importante, par ses conséquences immédiates, qui ait été accomplie dans la province de Québec, est l'établissement des bergeries et des fromageries, au nombre d'environ 672. On compte plus de bergeries, dit-on, dans notre province que dans l'Ontario. C'est un bon point en notre faveur. Quand on pense qu'une vache ordinaire, avec des soins ordinaires, donne un revenu annuel de \$25, en beurre, en fromage et viande; un mouton, \$3 à \$4, quel est le cultivateur qui ne pourrait pas, relativement à peu de frais, se tailler un domaine dans les Laurentides ou les cantons du sud, et se créer un troupeau de quinze à vingt vaches, bonnes laitières, et de 40 à 50 moutons, sans parler de la récolte de ses grains, légumes et fourrages? Il n'y a qu'à y penser pour le vouloir. Nous exportons pour \$8,000,000 de beurre et de fromage en Europe. C'est une exportation qui peut être doublée, triplée en peu d'années. Nos fromages sont cotés au plus haut prix sur les marchés anglais et belges. Notre beurre n'a pas la même réputation et il ne tient qu'à nous de l'obtenir.

Si nous le désirons fermement, notre beurre pourra rivaliser avec celui du Danemark, de la Hollande ou de la Normandie, comme nous le faisons pour le fromage. Dans ces matières et dans les mêmes conditions, je ne désespère pas d'atteindre à la perfection des autres nations; pour cela il nous faudrait un inspecteur de

beurre parfaitement qualifié et d'une réputation inattaquable, qui, par un examen sévère et intelligent, donnerait une bonne réputation à ce produit si important de nos fermes.

Il est prouvé par des faits indéniables que l'élevage des bestiaux, (à moins de cultiver près des villes) pour la fabrication du beurre et du fromage, est l'exploitation agricole la plus payante. J'ai toujours remarqué que le cultivateur qui s'y livrait avec patience et intelligence s'enrichissait à vue d'œil, tandis que ses voisins, qui suivaient les vieilles routines, végétaient autour de lui. Le premier multipliait avec succès ses animaux, et par là même, l'abondance de ses engrais, lesquels décuplaient la capacité productive de son sol pour les grains, les légumes et les fourrages. L'objection des longs hivers est résolue par la construction des silos, et je ne doute pas que celui qui adopte ce mode d'utiliser ses fourrages, en recueillera les plus grands profits, comme nous l'attestent les meilleurs agronomes.

Il ne serait pas hors de propos de parler de l'amélioration de la race chevaline. Le canadien aime le cheval, et souvent néglige les autres animaux pour nourrir le cheval avec soin, quoique cette industrie agricole me paraisse moins lucrative que celle des vaches laitières. Cependant, il serait bon de profiter des goûts et des aptitudes de la population pour l'élevage des chevaux.

Le gouvernement pourrait aider ceux qui seraient disposés à établir des haras, ou retenir une certaine somme sur les fonds agricoles, acheter lui-même des chevaux et les répandre dans la province, comme le fait annuellement une province maritime, le Nouveau-Brunswick.

Quant à l'exposition provinciale qui devait se tenir à Montréal durant le cours de l'été, si elle n'a pas eu lieu, c'est que la municipalité de cette ville n'a pas offert au gouvernement de continuer dans les dépenses pour une somme égale à celle que celui-ci avait mise dans les estimations budgétaires.

COLONISATION

La colonisation et l'agriculture sont pour ainsi dire la même chose. Elles jouent le rôle principal dans l'augmentation de la richesse et de la prospérité de cette province. Cependant je puis dire que la colonisation de nos terres incultes doit occuper la première place dans notre esprit.

Notre influence dans les conseils des Chambres législatives dépend de notre accroissement par la colonisation; c'est en effet celle-ci qui résoudra les graves questions du présent et de l'avenir. Chaque pas fait dans la forêt par le défrichement est une conquête qui fortifie nos droits, nos institutions et nos lois. "Emparons-nous du sol" est un motto qui devrait être écrit en lettres d'or au-dessus de la porte de chaque maison. Négliger d'étendre la colonisation, c'est porter un coup fatal au pays et détruire l'œuvre glorieuse de nos ancêtres.

En retardant d'ouvrir par des mesures énergiques, soit volontairement, soit involontairement, nos terres incultes à la colonisation, nous avons contribué plus qu'on ne pense à pousser notre population à émigrer aux Etats-Unis. Que voulez-vous faire? Un agriculteur, à la tête d'une famille de cinq ou six garçons, aurait bien voulu les établir dans leur paroisse natale, mais les propriétés étaient d'un prix trop élevé. A peine ses revenus suffisaient-ils à nourrir et à élever sa troupe nombreuse progéniture. Les fabriques étaient remplies d'ouvriers et les magasins de commis. Ce bon père regardait d'un œil attristé l'immense région de nos bonnes terres incultes, mais cette région lui était fermée par le manque de routes et de chemins de fer. Se faire homme de peine, se soumettre à ce triste régime, c'était trop pénible pour lui, surtout dans son propre pays. Il ne restait plus d'autre alternative à ses enfants que de prendre le chemin des Etats sillonnés de chemins de fer, où l'industrie marchait à pas de géant et réclamait l'emploi immédiat de bras innombrables. Il faut ajouter que pour un certain nombre une mauvaise culture, le luxe, les folles dépenses, quelquefois, hélas! l'ivrognerie, un tempérament aventureux que nous tenons des Normands, ont pu accélérer cet exode de nos nationaux. Il n'y a d'autre moyen de réagir contre ce courant que de pousser fortement notre population à coloniser surtout dans ce temps où le Canada offre pour y vivre autant d'avantages que les Etats-Unis.

Façonnée à la vie dure et pénible des champs, la race canadienne possède des aptitudes particulières pour coloniser. Il est vrai que la colonisation a fait de grands progrès depuis un certain nombre d'années, grâce aux chemins que le gouvernement a construits dans la forêt vierge, et en dépit des difficultés légales suscitées sur les pas du colon. Mais ce n'est pas encore assez. Que de colons souffrent depuis longtemps de l'absence de moyens de communication!

Le véhicule par excellence de la colonisation ce sont les chemins de fer qui changent la face d'un pays comme par enchantement. Aussi le colon, qui est le principal facteur de l'avancement du pays, le demande à grands cris. Et comment pourrait-il, dans les commencements, transporter le lard, la fleur, dont il a besoin à



LE MONUMENT DU CURÉ LABELLE (Gravure de la maquette exécutée par notre jeune compatriote, M. Laliberté, et qui sera bientôt soumise au comité du monument Labelle.)

son domicile, quand il vit à 30 et 40 lieues des chemins de fer et qu'il n'a d'autre moyen de transport que sa charette ou son traîneau. C'est donc le moment favorable de mettre cette politique généreuse en pratique, dit la province s'endetter de plusieurs millions et quand bien même il faudrait hausser le prix des terres dont on décapiterait la valeur par les voies forcées. D'ailleurs, en 1882, le colon n'a-t-il pas envoyé à la Chambre des requêtes demandant de faire payer les lots \$1.00 l'acre, pourvu qu'on lui fit des chemins de fer? Combien n'y a-t-il pas de colons qui préféreraient payer leurs terres une piastre l'acre avec des chemins de fer à proximité, que de les recevoir gratuitement sans chemins de fer!

Monsieur Rameau, ce véritable ami du Canada, conseiller de faire des chemins de fer dans l'intérieur, même en nous endettant.

Nous pouvons distinguer dans le Nord quatre grandes zones qui offrent de vastes territoires à coloniser: La vallée du Témiscamingue, à laquelle des vaisseaux et un chemin de fer, qui doit se prolonger jusqu'à Mattawa, donnent une valeur qu'on ne peut trop apprécier, et où l'on peut établir 40 à 50 paroisses dans les meilleurs terrains de la province, en particulier au rapide des Quinze, près d'une riche mine de galène argenterie que l'on exploite avec profit.

La vallée proprement dite de l'Ottawa, où les chemins de fer de la Gatineau et du Montréal et l'Occidental doivent se raccorder en haut de cette rivière et se continuer jusqu'au Témiscamingue, toujours en traversant des terres des plus propres à la colonisation, entre autres les bassins supérieurs de la Rouge, de la Lièvre, de la Gatineau et de l'Ottawa; c'est un vaste champ de colonisation pour les districts de Montréal et d'Ottawa; car il est bon de se rappeler que le dernier colon est déjà fixé à 50 lieues de Hull et de Saint-Jérôme. C'est pour cette raison que le gouvernement a ouvert un grand chemin de colonisation partant du canton de Hartwell et rejoignant le chemin Chapleau sur le lac Nominique, afin de favoriser autant que possible l'établissement de cette immense région.

Il est à propos de mentionner à ce sujet que M. Arthur Buis a fait dans le cours de l'été dernier une excursion dans la vallée inférieure de l'Ottawa, accompagné d'un photographe chargé de prendre des vues, afin d'y puiser les matériaux nécessaires à la publication d'une monographie de cette fertile partie de la province. Cette monographie devra paraître à la suite d'un volume sur le bassin supérieur de l'Ottawa, volume qui est actuellement sous presse et qui est une description complète de la nature, de la physiologie et des ressources de ce pays si plein d'avenir.

La vallée du Saint-Maurice, à laquelle le chemin de fer des Trois-Rivières doit donner une grande impulsion colonisatrice et doit permettre de se relier en peu d'années aux établissements de la Rouge et du lac Témiscamingue. De ce grand lac au Saint-Maurice, nous pouvons coloniser jusqu'à une soixantaine de lieues du Saint-Laurent et de l'Ottawa, parfois même bien au-delà. Nous pouvons aussi placer, par cantons successifs, des millions d'habitants, souvent sur des terres comparables à celles qui bordent le Saint-Laurent. Hélas! à peine le cinquième de ce territoire est-il occupé!

Que dirons-nous en outre du chemin de fer du Lac Saint-Jean jusqu'à Chicoutimi et de celui des Basses-Laurentides, qui tous deux vont donner une impulsion incalculable à la population de la vallée de ce magnifique lac dont les bonnes terres s'étendent au loin dans l'intérieur! C'est là que les habitants du district de Québec trouveront de beaux héritages pour leurs enfants; c'est là que les appelent dès aujourd'hui des parents et des amis qui ont créé nombre d'établissements déjà prospères.

J'attire l'attention du gouvernement sur la partie est du lac où les terres de la plaine sont remarquables par la qualité, le nombre et l'étendue. Il faut tenter de nouveaux efforts pour peupler de braves gens cette immense région, qui est l'arrière-pays de Québec. Cette ville de Québec a fait noblement son devoir en dotant la Compagnie du Lac Saint-Jean. D'autres villes pourraient suivre son exemple et peupler de la même façon leur pays d'intérieur. Elles n'en auraient que plus d'honneur et trouveraient tout à y gagner pour leur crédit et leur commerce.

Rappelons enfin la Gaspésie, les cantons de l'Est, le comté de Bonaventure et la fertile vallée de la Chaudière. Là aussi nous devons

apporter à la colonisation toute l'aide possible en complétant les chemins de fer qui y sont ébauchés, car il y reste encore une quantité de bonnes terres à livrer aux défricheurs.

Il ne faut pas oublier que la Gaspésie notamment contient un très grand nombre d'excellentes terres qui, partant des rivages du golfe Saint-Laurent ou de la Baie des Chaleurs, se prolongent jusqu'à une distance de 20 à 30 milles dans l'intérieur. Voilà pourquoi le gouvernement a fait entreprendre une exploration s'étendant depuis New-Richmond jusqu'au bassin de Gaspé, afin de déterminer l'ouverture d'un chemin de colonisation au sein des belles terres de cette contrée.

Quant à la vallée de la Métapédia, qui s'étend entre les comtés de Rimouski et de Bonaventure, dans le voisinage immédiat de la Gaspésie, sa fertilité est trop connue pour qu'il nous soit nécessaire d'y attirer spécialement l'attention.

Il faut diriger nos colons vers ces terres nouvelles qui offrent infiniment plus de ressources que l'existence aléatoire de la pêche.

Le gouvernement voit donc d'un bon œil toutes ces entreprises de chemins de fer, puisqu'il octroie des terres et de l'argent pour les faire réussir, et je dois ajouter que lorsque ces voies ferrées seront finies, des millions et des millions s'ajouteront à la richesse nationale, et c'est alors que la colonisation, prenant un essor inouï, nous grandira dans le présent et assurera notre avenir, pourvu qu'on ne veuille pas tout à la fois, que l'on procède avec mesure et que l'on sache aller graduellement pour atteindre à l'ensemble.

RAPATRIEMENT

Voilà une question qui s'agit depuis longtemps, et qui est de nature à flatter les sentiments les plus nobles et les plus légitimes de nos compatriotes.

Malgré les plus vifs desirs de voir se réaliser ce projet que caressait avec plaisir mon imagination, j'en suis venu à la conclusion, après de nombreux efforts tentés concurremment avec le Rév. Père Fournier, résident aux Etats-Unis, que ce mouvement ne pouvait pas se faire avec le succès que j'avais rêvé.

Les Canadiens fixés aux Etats-Unis peuvent être classés en trois catégories: ceux qui sont riches ou vivent avec aisance; ceux qui sont nés aux Etats et sont accoutumés à la vie des manufactures; ceux qui sont des cultivateurs originaires du Canada, ont vécu au pays, et pleurent la patrie absente.

Quant aux deux premières classes, nous les recevrons toujours à bras ouverts, mais il ne serait pas prudent de les déranger de leurs occupations lucratives ou d'un état auprès duquel celui de défricheur paraît beaucoup trop dur. Ce sont des frères qui perpétuent nos traditions avec honneur aux Etats-Unis; ils ont toujours une grande place dans notre cœur!

Quant à la troisième classe qui mérite aussi toute notre affection, nous n'avons pas oublié ses aspirations patriotiques vers nous. C'est pour cela que nous avons envoyé des agents aux Etats-Unis pour attirer l'attention de ces braves gens sur leur pays d'origine, et les inviter à y rentrer en leur signalant les avantages que va nous donner l'extension des chemins de fer dans nos terres colonisables.

EMIGRATION

Notre mission, en qualité de Canadiens, est d'établir la moitié de l'Amérique septentrionale, puisque c'est là l'étendue qu'occupe le Dominion. Il y aura là, un jour, place pour une nation de 50 millions d'hommes.

La province de Québec, à l'heure qu'il est, a peu de chose près, est aussi grande que la France, et c'est à peine si un quinzième de son territoire est peuplé.

A l'exemple de la Russie, nous deviendrons la nation du Nord, composée de différents éléments, greffés sur le tronc canadien et nourrie de la même sève. Le rom canadien flatte mon oreille, réjouit mon âme quand je pense au passé, au présent et à l'avenir. Toutes les nations européennes ont été formées de différents peuples qui, dans le cours des siècles, sont devenus homogènes sous le même nom, tout en gardant les traces typiques de leur origine: exemple, les peuples de l'Angleterre et de la France dans les veines desquels coule le sang de plusieurs races.

Il est impossible, par notre propre force vitale, d'établir rapidement cet immense pays, de

profiter de suite de ses ressources extraordinaires, sans appeler à notre secours, comme l'ont fait les Etats-Unis, le surplus des populations de l'Europe, chez lesquelles bon nombre d'habitants, mêmes riches, sont fatigués des crises périodiques qui chassent le bonheur du foyer et sont tourmentés par les inquiétudes que font naître en eux les révolutions, les guerres et les graves qui sont toujours à l'état latent. Le Canada leur offre un des meilleurs champs du monde pour jouir de la vie heureuse, calme et paisible, pour placer avec sécurité leurs capitaux et exercer leurs talents, leurs aptitudes pour le commerce, les arts et métiers, et particulièrement pour l'agriculture.

Voilà pourquoi nous faisons notre part dans ce travail d'immigration, et je dois dire que, relativement à l'argent que nous dépensons dans ce but, le succès couronne nos efforts, grâce au travail intelligent de nos agents d'immigration: MM. Marquette, Bodard et Fournier.

Notre action serait plus efficace si la Chambre, considérant les graves questions d'avenir qui sont en jeu, voulait augmenter l'article du budget qui a trait à cette partie de nos opérations.

Sur ce point, nous n'avons pas, il est vrai, les avantages du gouvernement fédéral qui, par ses douanes, est payé en retour de ses dépenses d'au moins \$1.00 à \$5.00 par tête annuellement, tandis que nous, comme gouvernement, nous avons des dépenses à encourir sans profit direct.

L'augmentation du subside fédéral, à chaque recensement, nous dédommagerait en partie de nos sacrifices; mais comme nous ne devons pas y penser pour le moment, faisons toujours notre devoir au sujet de l'immigration étrangère et espérons que, tôt ou tard, nous recueillerons les fruits de notre bonne volonté.

Il faut dire que nous recherchons non pas la quantité mais la qualité des immigrants, et surtout ceux qui peuvent disposer d'un petit capital et l'employer à l'agriculture.

Le curé LABELLE

MONUMENT LABELLE

Après bien des déceptions, des déboires, des démarches infructueuses, l'érection d'un monument à l'illustre Apôtre de la Colonisation semble être enfin assurée.

En effet, en 1892, un comité de citoyens de la ville de Saint-Jérôme s'était formé et mis à l'œuvre pour ériger un monument au regretté Mgr Labelle; mais des raisons majeures empêchèrent dans le temps, la réalisation de ce projet si cher au cœur des jérômains et des colons de la région Labelle. La partie fut remise, mais non abandonnée définitivement, car les promoteurs espéraient toujours voir surgir des circonstances plus favorables qui leur permettraient de mener à bonne fin leur noble et patriotique entreprise.

En 1897, les vieux citoyens de Saint-Jérôme, les enfants nés sur le sol jérômien, élevés sous l'égide du bon curé, eurent le moment opportun d'agiter de nouveau la question de l'érection d'un monument au Roi du Nord.

Le 26 octobre 1897, une assemblée composée de près de deux cents citoyens de la ville, et à laquelle assistaient, sans une seule exception, toutes les notabilités de la ville, eut lieu dans la vaste salle du Palais de Justice. Après une longue et patriotique discussion, on forma un comité composé comme suit: Officiers d'honneur, Sir J.-A. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada; Hon. G. Marchand, premier ministre de la province de Québec, furent choisis et acceptèrent d'être les présidents d'honneur de ce comité.

Les honorables W. Prévost et A.-W. Ogilvie furent nommés et acceptèrent d'être les vice-présidents d'honneur du comité.

Les officiers actifs furent: Président, le Dr J.-E. Prévost; vice-président, M. Camille Lemoyne de Martigny, avocat; trésorier, M. S.-J.-B. Rolland; secrétaire, le Dr J.-E. Fournier, assisté de deux sous-secrétaires, MM. le Dr C.-D. Longpré et Joseph Boisseau.

Les membres du comité étaient MM. W.-H. Scott, bourgeois, Jean Prévost, avocat, W.-B. Nantel, avocat, P.-F.-E. Pétit, notaire, et Chs. Godmer, marchand.

Le comité se mit à l'œuvre; l'idée d'un monument au curé Labelle fut de nouveau lancée dans le public, mais pour les mêmes raisons qu'en 1892, cette idée patriotique n'a pas obtenu le succès tant souhaité et désiré par les amis de l'illustre défunt.

Malgré la campagne active faite en faveur du monument Labelle par la Presse, la Patrie, le Nord, l'Avenir du Nord, et quelques autres journaux, malgré les écrits, les paroles convaincues d'un grand nombre de citoyens illustres et de prêtres distingués, l'idée d'un monument au Roi du Nord, après avoir brillé d'un vif éclat pendant quelques semaines, s'éteignit petit à petit, et, une fois de plus, l'ombre de l'oubli semblait la faire disparaître complètement.

ment, enveloppée dans un épais nuage d'ingratitude. On croyait alors à jamais fini ce mouvement de reconnaissance et de patriotisme; mais on oubliait que des citoyens au cœur noble et généreux, rempli de gratitude, veillaient constamment, attendant avec impatience le moment favorable de lancer de nouveau, dans toute la province de Québec, cette idée de reconnaissance et de piété filiale envers celui qui fut un des plus grands fils de la patrie canadienne.

Des petites réunions, des écrits, des conversations entre citoyens déterminèrent le conseil de la ville de Saint-Jérôme à prendre sous son égide la cause du monument Labelle et conséquemment d'agir officiellement. Le conseil commença par former un comité nommé "Comité du Parc et du Monument Labelle." En 1905, la Fabrique céda par bail emphytéotique, à la corporation de la ville, le terrain occupé autrefois par le vieux presbytère, la vieille église et le vieux couvent. Ce terrain, une fois acquis, fut transformé en un magnifique parc qui fait aujourd'hui l'orgueil de la ville.

Aussi Mgr l'archevêque de Montréal ne nous a pas ménagé ses félicitations.

Le parc terminé, le conseil, dans une de ses séances de février 1907, consacra le principe de l'érection d'un monument à l'illustre curé et se mit à la tête de ce mouvement patriotique. Le 15 avril dernier, le conseil décida d'agir efficacement et vota généreusement une somme de \$10,000 pour contribuer à ériger un monument au grand colonisateur de la région nord-est de Montréal.

La ville vient donc de souscrire ce généreux montant, la paroisse nous promet mille piastres et NN. SS. les archevêques de Montréal et d'Ottawa ont promis une souscription en sus de leur appui moral et de leur influence. Les journalistes ont appuyé le mouvement avec enthousiasme et nous avons lieu d'espérer qu'avant longtemps on verra les grands quotidiens de nos grandes villes ouvrir des listes de souscriptions en faveur de cette œuvre que l'on peut appeler nationale. Nous sommes fortement convaincus que le gouvernement provincial, en souvenir des services rendus à la province par Mgr Labelle durant son terme d'office comme sous-ministre de l'agriculture, fera généreusement sa part dans cette œuvre de reconnaissance.

Le gouvernement fédéral, nous en sommes persuadés, ne restera pas sourd aux supplications des milliers de colons qui désirent témoigner leur gratitude à leur fondateur, à leur bien-aimé protecteur.

Mgr Labelle n'avait qu'un but: l'expansion de la race canadienne-française dans notre chère province de Québec; par conséquent, la conservation des deux grands éléments qui composent notre nationalité: la foi, la langue. Noble but! motifs patriotiques! puisqu'en travaillant à conserver dans notre province les enfants du sol, il cherchait à enrayer l'émigration si funeste à notre race et à notre pays.

C'était donc une œuvre nationale qu'accomplissait le regretté curé; honorer et perpétuer sa mémoire doit être aussi une œuvre nationale, et c'est la raison qui nous engage à faire entendre notre voix par toute la province, dans les montagnes comme dans la plaine.

Le temps est arrivé; le conseil doit se mettre à l'œuvre. Nous devons mettre en pratique les sages conseils donnés, le dimanche, 16 juin dernier, par Monseigneur l'archevêque de Montréal: "Il ne faut pas, dit Sa Grandeur, seulement parler de l'érection d'un monument au regretté Mgr Labelle, on peut en parler pendant dix ans; mais il faut joindre l'action à la parole et le meilleur moyen à mon sens, est de décider définitivement la question. Oui, finissons-en et donnons immédiatement le contrat au sculpteur. Nous avons un montant suffisant pour commencer, j'ai pleine confiance dans l'avenir, et je suis convaincu que les paroles prophétiques de notre archevêque se réaliseront bientôt. Ne craignons rien, il est inutile de temporiser, car l'œuvre du curé Labelle est connue de tous les patriotes du pays qui ont à cœur de lui prouver leur reconnaissance.

A l'œuvre donc, et puissions-nous, dans un avenir prochain, dévoiler aux yeux de toute la population de la province de Québec, les traits respectés et vénérés du Roi du Nord.

Dr J.-Emmanuel FOURNIER
Saint-Jérôme, juillet 1907.

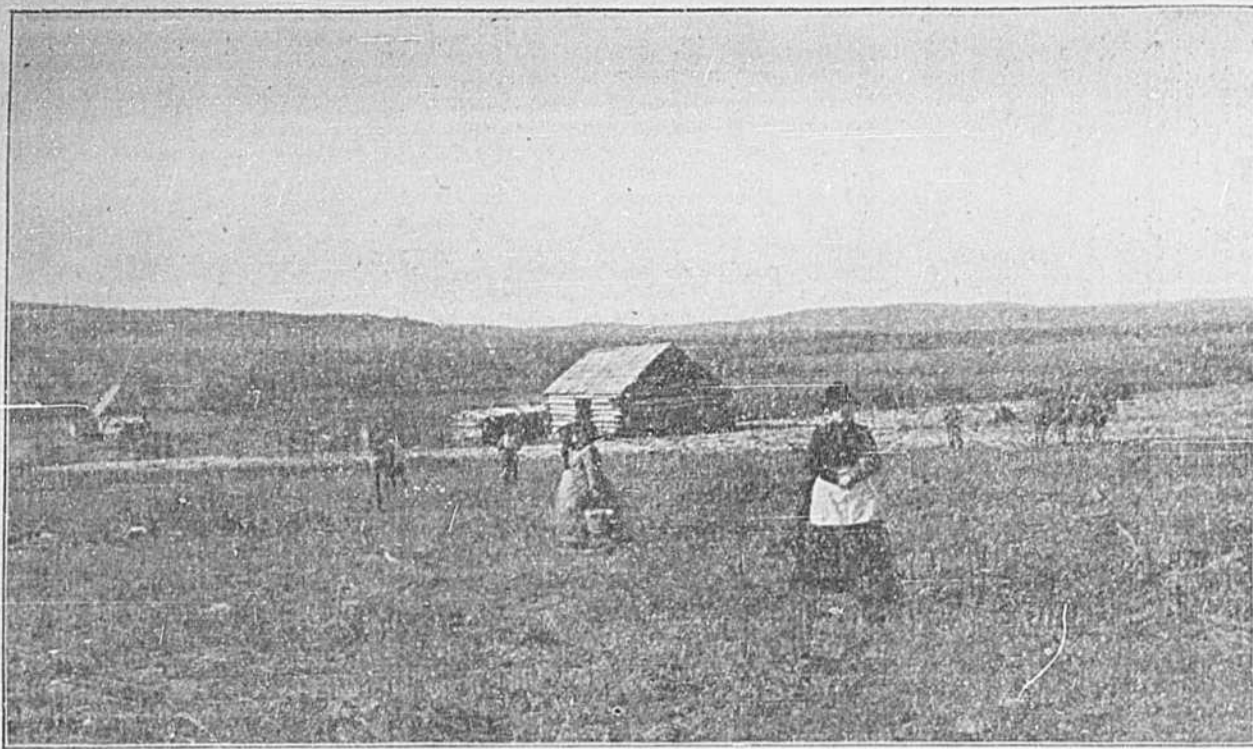
L'AVENIR DU NORD a souscrit \$100 au monument de notre illustre et grand patriote, le curé Labelle. Les personnes qui désirent souscrire à cette œuvre de reconnaissance nationale doivent s'adresser au comité du monument Labelle, conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme.



UNE ÉGLISE DE COLONS DANS LE NORD



ECOLE DES JOURNALISTES, de la Ferme-Neuve.



DÉFRICHEMENT DE 1ÈRE ANNÉE

Amélioration des routes rurales

Le problème le plus important que nous avons à résoudre aujourd'hui, c'est certainement la question du transport, autrement dit, l'amélioration de nos voies de terre et de nos routes.

Dans la province, les différents gouvernements qui se sont succédé ont fait leur large part pour venir en aide à la construction des chemins de fer, c'est-à-dire aux grandes artères commerciales, et depuis un quart de siècle nous en avons vu construire un peu dans toutes les directions.

De ce chef le gouvernement a assumé une dette énorme qui se chiffre dans les \$17,000,000; il en a pris seul la responsabilité, sans charger les municipalités de villages ou de comtés d'aucune partie de cette dette.

La province d'Ontario, au contraire, a laissé prendre aux comtés et aux townships l'initiative de venir en aide aux chemins de fer, et de ce chef, ces municipalités ont contracté une dette d'environ \$13,000,000.

Il suffit donc d'énoncer ce fait pour montrer que dans la province de Québec, nos villages, nos paroisses, nos comtés sont dans une situation pécuniaire beaucoup plus avantageuse que ces mêmes divisions administratives de l'Ontario.

En réalité, nos municipalités n'ont pas de dettes contractées pour la voirie, seul le gouvernement de Québec en a fait les frais.

Mais si nos moyens de communication par chemin de fer sont devenus assez faciles, nous pouvons avouer sans fausse honte que nos autres voies sont restées dans un état plus que primitif.

Nous n'avons pour ainsi dire rien fait pour améliorer notre situation, quand dans la province voisine, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, on a déjà depuis long temps entrepris une véritable campagne pour améliorer les routes et l'on n'a pas hésité à s'imposer des sacrifices pour obtenir une voirie convenable.

Malgré les dépenses considérables faites par le gouvernement provincial et la dette dont il est chargé de servir l'intérêt, le gouvernement actuel a voulu prendre l'initiative d'encourager les municipalités à améliorer leurs routes, et à cette fin, à la dernière session, il a fait voter une loi dont le principe a d'ailleurs été adopté unanimement par les chambres, pour être autorisé à accorder une subvention annuelle aux municipalités locales et rurales qui se chargeraient de la confection et de l'entretien des chemins d'été, abandonnant ainsi le système de chacun sa part.

Signalons ici, pour mémoire seulement, que déjà plus de 40 municipalités se sont prévalus des bénéfices de la loi et ont pris sous leur contrôle absolu l'entretien de leurs routes.

M. Campbell, le surintendant des chemins dans Ontario, lors de la convention tenue à Farnham, le 4 janvier 1907, disait ceci :

— Malheureusement, dans le passé, nos gens n'ont pas pris un intérêt suffisant à l'amélioration des chemins.

« Comment faire les chemins ? Pour un grand nombre, c'est une chose très simple. Cependant, faire un chemin convenable est une chose quelque peu difficile et après avoir étudié soigneusement le problème dans ma province natale, j'en suis venu depuis longtemps à la conclusion que nos mauvais chemins étaient dus en grande partie à la négligence, à l'indifférence, à l'absence d'efforts systématiques, de soins dans la préparation des plans, de concentration dans la dépense, d'habileté dans la direction des forces en oeuvre et de compétence dans la surveillance. »

Ceci résume bien la situation que nous occupons avec le système de chacun sa part ; pour l'entretien des routes, nous ne voyons que négligence ou indifférence de la part des intéressés.

Même les plus vaillants qui tenaient à bien exécuter les travaux dont ils avaient la charge, se sont trouvés souvent découragés par d'autres plus négligents qui laissaient leur partie de route en mauvais état, et voyant qu'il leur était inutile de bien faire leur "part", ces plus vaillants se négligeaient eux-mêmes et faisaient comme le voisin.

Le seul système pour avoir de bonnes routes, qu'il s'agisse de chemins de terre ou de chemins macadamisés, c'est donc d'abolir le travail par part et de mettre tous les travaux de voirie sous le contrôle de la municipalité.

Nous n'aurons pas de bons chemins dans la province tant que nous n'aurons pas

abandonné les errements du passé, tant que nous ne travaillerons pas dans un effort commun, d'après les nouveaux systèmes, pour entretenir nos routes.

Il faut donc amener nos municipalités à se charger des travaux de voirie, à adopter un système fixe pour la classification des routes, pour leur confection et le bombardement à leur donner.

Il est aussi un principe, quelque soit la nature de la route que l'on veuille faire, que l'on ne saurait laisser de côté, c'est le drainage.

A ce sujet, M. Campbell dit :

— Les trois principes auxquels j'attache le plus d'importance, en fait de confection de chemin, renferme, suivant moi, tous les autres principes, c'est : 1o. le drainage ; 2o. le drainage ; 3o. le drainage.

Il faut drainer la fondation du chemin de chaque côté et voir à ce qu'il y ait des sorties suffisantes sur les terres adjacentes, de manière à ce que l'on se débarrasse de l'eau des fossés et en aussi petites quantités que possible dans chaque sortie. Il faut drainer la surface des chemins en leur donnant un bombardement convenable, afin que l'eau puisse s'écouler dans les fossés latéraux.

Il faut aussi construire de bons ponts et de bons ponceaux, et M. Camirand se plaint que chez nous, nous ne faisons ces ponts et ponceaux qu'avec des petites perches couvertes de terre ou avec de vieux madiers qui ne sont retenus que par des clous.

Si nous voulons de bonnes routes, il nous

nière session de voir l'hon. M. Allard, ministre de l'agriculture, prendre énergiquement en mains cette question de l'amélioration des chemins.

La subvention qu'il accorde aux municipalités, d'après la nouvelle loi, va certainement encourager ces municipalités à prendre à leurs frais l'entretien des routes et à leur assurer de meilleurs chemins.

L'on ne peut, certes, tout faire en un jour, mais avec de la bonne volonté de la part de nos cultivateurs et de nos municipalités, avec l'aide du gouvernement, qui n'hésite pas à faire sa large part, nous osons espérer que dans un avenir rapproché, nos chemins de la province de Québec seront en aussi bon état que les routes de l'Ontario ou des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Il y a là, d'ailleurs, outre la question d'intérêt matériel, une question d'amour propre et de fierté nationale que nos canadiens de la province de Québec sauront comprendre.

A. GIRARD.

La Protection des forêts

Tout le monde admet généralement que l'industrie forestière est, pour la province de Québec, une des principales sources de revenu et que son importance ne saurait être exagérée, soit qu'on l'envisage au point de vue de l'inté-

bras du défricheur comme bûcheron ou pour d'autres besoins.

De son côté, cela va sans dire, le colon qui vient s'établir sur une terre nouvelle, a besoin du marchand de bois pour lui vendre son bois ainsi que les produits de sa ferme. Aussi peut-on se demander ce que ferait le pauvre colon, s'il n'avait pas le marchand de bois pour lui faciliter le défrichement de son lot, en lui faisant gagner une partie de l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses assez considérables qu'il doit faire avant de pouvoir vivre exclusivement des produits de son domaine.

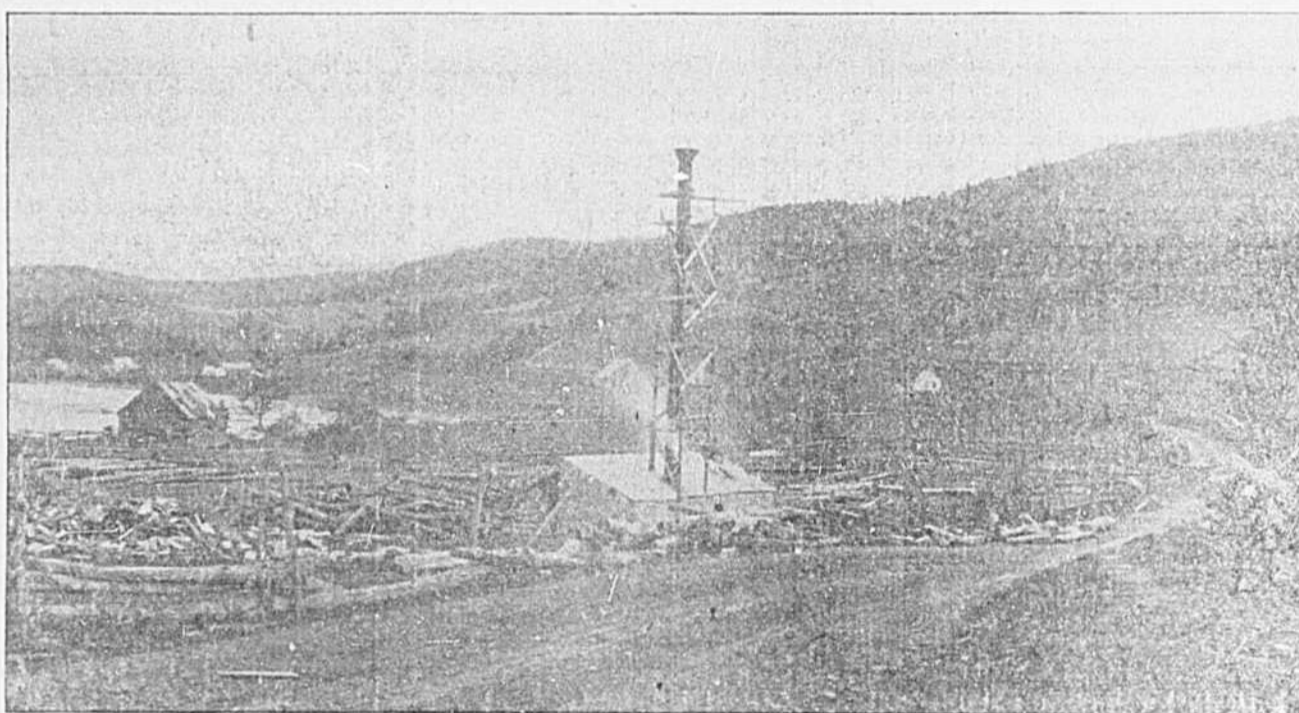
Le premier marché offert au colon est bien l'exploiteur, le marchand de bois ; et c'est ce dernier qui lui permettra très souvent de faire le défrichement de son lot. De là il suit que le colon qui prend possession d'un lot, ne devrait brûler ses abatis que lorsque les arbres sont couverts de larges feuilles, afin de ne pas exposer son meilleur client, le marchand de bois, son voisin, à de lourdes pertes par la destruction de ses limites, d'autant que ces exploitations forestières sont en outre le principal revenu de notre province, peut-être sa plus grande richesse.

C'est l'habitude aujourd'hui pour une foule de défricheurs de mettre le feu dans le bois debout au lieu de l'abattre ; puis on empile les billes et les branches à une certaine distance pour les faire brûler plus tard. Qu'arrive-t-il trop souvent ? Le feu se communique aux limites sous permis, aux lots des voisins et, dans quelques heures, c'est la destruction du bois de tout un canton.

Nous avons eu la preuve de ces faits en l'année 1906, dans les paroisses de Saint-Léon et du Lac au Saumon, comté de Rimouski ; ainsi que dans la région du Lac Saint-Jean durant la même saison. Nombre de colons ont été obligés de demander de l'aide au gouvernement après avoir subi des pertes considérables par la destruction du bois de leurs lots. Des milliers de cordes de bois de pulpe, traverses de chemins de fer, poteaux, etc., ont été détruits par l'imprudence de l'un d'entre eux. De plus, ces colons éprouvés devront maintenant faire l'acquisition d'autres lots, s'ils veulent se procurer même le bois de chauffage nécessaire, pendant qu'ils auraient pu conserver une partie de leur bois pour y trouver toujours leur bois de feu. Ils auraient ainsi évité une perte considérable d'argent et de travail.

Les chasseurs et les pêcheurs ont contribué pour une large part à la destruction de nos forêts en y allumant des feux pour des raisons quelconques et en ne les éteignant pas complètement avant leur départ. Une étincelle, un tison oublié, suffisent pour allumer un grand incendie qui finit quelquefois par détruire toute une forêt en courant dans la mousse ou les feuilles mortes. De telles imprudences se sont produites trop souvent par le passé, et on est décidé à les punir sévèrement à l'avenir. Les sportsmen et les amateurs de bois devront être surveillés de très près par ceux qui ont mission de protéger nos forêts.

Au point de vue spécial des incendies de forêts, nous croyons que messieurs les curés pourraient rendre de grands services au pays et à leurs paroissiens en les éclairant sur les points que nous avons indiqués plus haut et en leur faisant comprendre l'immense responsabi-



INDUSTRIE FORESTIÈRE

l'aut des ponceaux avec des matériaux durables, soit de la pierre, des tuyaux en grès ou des tuyaux en ciment. Pour quelques dollars, une municipalité peut se procurer les moules nécessaires pour fabriquer ses propres tuyaux avec du ciment et du sable, et les fabriquer sur les lieux mêmes où ils sont requis.

Quand il faut une grande ouverture on se sert de deux tuyaux, l'un à côté de l'autre ; et même on peut construire un arche en ciment et sable.

Dans cet article nous n'avons pas pour but d'indiquer en détail les conditions de construction des chemins, nous n'avons voulu qu'appeler l'attention du public sur l'importance d'améliorer notre système de voirie et de rompre avec les anciens usages qui nous mettaient dans l'impossibilité d'avoir de bons chemins.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'abandonner le travail par part, pour accepter de mettre les chemins et routes aux frais de la municipalité. Le premier système est aujourd'hui condamné par tous les hommes et par tous les pays où l'on tient à avoir de bonnes routes. Il n'a jamais eu pour effet que de diviser les efforts des contribuables et de faire construire avant de variétés de chemins qu'il y a de propriétaires dans une municipalité.

Pensons souvent au vieux proverbe anglais, dit M. Camirand : "What is every body's business is no body's business." Avec ce système, tout le monde a quelque travail à faire dans les chemins, mais peu ou personne ne se dérange pour les améliorer.

L'autre système, au contraire, qui met les chemins sous le contrôle de la municipalité a pour avantage : l'uniformité dans les travaux, dépense de l'argent prélevé sur la municipalité dans les endroits qui en ont besoin, et contrôle de la dépense et du travail.

Nous avons donc été heureux à la der-

rière partie, soit qu'on l'étudie au point de vue de l'intérêt public.

Voilà pourquoi le gouvernement a cru de son devoir de faire des lois sévères pour la destruction de nos bois, étant bien convaincu que si nous les laissons disparaître d'une manière inconsidérée, nous aurons perdu une grande source de richesse et fait un tort réel à toutes les classes de la population. Dans la présente année — 1907 — les autorités officielles sont décidées à sauvegarder plus que jamais ce grand facteur de la fortune publique. Voilà pourquoi tous ceux qui s'intéressent à cette question sont invités à y voir de près ; il y a lieu d'espérer que le succès couronnera tous ces efforts.

Et comme le feu est, par excellence, le grand fléau de nos forêts, l'attention du gouvernement s'est surtout portée de ce côté. Pour atteindre son but, l'honorable ministre des terres et forêts a organisé une section particulière dans son département, exclusivement chargée de la protection des forêts et qui a été placée sous la direction d'un officier spécial. De plus, le ministre a donné aux locataires de limites le droit de choisir des garde-feu en nombre suffisant d'après eux pour protéger leurs limites ; et il leur accorde les pouvoirs des juges de paix, les mettant ainsi à même de faire observer les lois qui existent déjà pour la protection des forêts contre le feu.

N'oublions pas, d'autre part, que l'expérience du passé démontre d'une manière évidente que les colons, dans leurs travaux de défrichement, ont contribué trop souvent à la destruction par le feu de nos forêts canadiennes. Il est donc grand temps, croyons-nous, d'attirer leur attention sur une question d'une aussi grande importance.

Dans cette lutte contre le feu, le colon et l'exploiteur de limites forestières devraient s'entendre. Ils ont, en effet, plus d'intérêts communs que l'on ne pense. Il suffit d'examiner la situation pour se convaincre que l'exploiteur consciencieux ne saurait être l'ennemi du colon, et cela même en dehors de la question des incendies.

En effet, le commerçant de bois qui devient locataire d'une limite, a naturellement intérêt à l'exploiter, et pour cette fin il a besoin des

limité qu'ils encourent quelquefois par suite de leur imprudence ou de leur négligence.

Il serait à propos d'ajouter que le département des terres et forêts est décidé à faire observer strictement à l'avenir, les lois relatives aux incendies, en appliquant les pénalités aux coupables qui seront convaincus d'avoir agi en contravention avec les règlements passés par le département des terres et forêts.

L'AUTORITE. — Journal quotidien, fondé par Paul de Cassagnac, et dirigé par ses deux fils, MM. Paul et Guy de Cassagnac. Abonnement : Six mois, \$3.60 ; un an, \$7.00 4 bis, rue du Bouloi Paris, France.



L'HONORABLE ADELARD TURGEON, Ministre des terres et forêts.

Renseignements pour les colons

Chemins de colonisation

Tous les centres de colonisation de la région du nord de Montréal sont pourvus de bonnes routes carrossables qui permettent aux colons de communiquer facilement entre eux et de porter leurs produits sur le marché de leur choix. La très grande partie de ces chemins pénètrent avant dans la forêt de façon à faciliter l'occupation de terrains propres à la culture. Ainsi, si les défricheurs ne tiennent pas trop à s'isoler, il y a suffisamment de grands chemins en existence pour répondre aux besoins de la colonisation d'ici à plusieurs années.

o o o

Agents des terres

J.-E. Marchand, résident à Sainte-Agathe des Monts, pour les cantons Abercrombie, Beresford, Duncastr, Morin, Wolfe, Archambault, Kirkkonny, Howard, et Wexford.

T.-A. Christin, résident à Nominique, P. Q., pour les cantons Bouthillier, Boyer, Campbell, Montigny, Moreau, Pope, Robertson, Rochon, Turgeon, Wartebe, Lynch, Mousseau, Nantel, Gravel, Kiamika, Loranger et Marchand.

A.-B. Filion, résident à Arandel, P. Q., pour les cantons Amherst, Ponsbury, Arandel, Grenville, Harrington, Mostealm, Wentworth, Clyde, Labelle, Minerve, Joly, de Salaberry et Grandison.

o o o

Les moyens de subsistance

Les colons qui s'établissent dans les cantons du Nord et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots ; ils seront plus vite en mesure de vivre du revenu de leur terre ; mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner vingt à trente piastres par mois. Pendant la saison de l'été, ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux une piastre par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon est la vente du bois de service fait dans le défrichement, aux marchands de bois qui paient de bons prix. Cette industrie est d'autant plus rémunératrice pour le propriétaire d'un lot, que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts du nord de Montréal. Chaque année il est payé aux colons par les propriétaires de limites en achat de bois, salaires et pour la coupe et le transport des billots, plus de cent mille piastres valant.

Trois grandes ressources, l'agriculture, l'ou-

vrage des chantiers et la vente de son bois, en tenant compte des restrictions que la loi impose, contribuent à la prospérité du colon.

o o o

Transports des colons et de leurs effets

TRANSPORT DES PASSAGERS

De Montréal à	Aller	Retour
Sainte-Agathe	\$1 05	\$1 65
Allard's Mills	1 20	1 80
Laberge's Mills	1 25	1 90
Saint-Faustin	1 50	1 95
Saint-Jovite	1 45	2 20
La Conception	1 60	2 40
Labelle	1 70	2 55
Macaza	1 80	2 50
L'Annonciation	1 90	2 85
Lacoste	1 95	2 95
Nominique	2 10	3 15

Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal à Nominique et les stations intermédiaires, il est alloué aux colons le transport gratuit de 150 livres de bagage par adulte et de 75 livres par tout enfant porteur d'un demi-billet. Des taux proportionnels sont aussi accordés à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillemme, Sherbrooke et Drummondville et les stations intermédiaires.

TRANSPORT DES EFFETS DE MÉNAGE, INSTRUMENTS AGRICOLES, ETC.

De Montréal à :	100 liv.	Char
Sainte-Agathe	\$0 15	\$15 00
Allard's Mills	0 15	15 00
Laberge's Mills	0 15	15 00
Saint-Faustin	0 15	15 00
Saint-Jovite	0 15	15 00
Conception	0 15	15 00
Labelle	0 15	15 00
Macaza	0 20	17 50
L'Annonciation	0 20	17 50
Lacoste	0 20	17 50
Nominique	0 20	17 50

Réductions proportionnelles à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillemme, Sherbrooke et Drummondville et les stations intermédiaires.

Le Pacifique Canadien transportera les vaches laitières à moitié du prix ordinaire et le bois de corde à 5 cents le 100.

Une belle revue canadienne

Nous recommandons fortement à nos lecteurs une revue canadienne-anglaise intitulée *Resources of British North America*. L'abonnement à cet album mensuel n'est que de \$1.00 par année.

S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD ou à l'édifice du Board of Trade, Montréal.



LA FENAISSON